

# COMMENT OBTENIR UN LOGEMENT SOCIAL ?

1

## OBTENIR UN NUMÉRO UNIQUE RÉGIONAL (NUR)

[demande-logement-social.gouv.fr](https://demande-logement-social.gouv.fr)

Ce numéro est obligatoire pour accéder au logement social, et l'agent est tenu de le renouveler chaque année, jusqu'à ce qu'il soit relogé.

2

## RECHERCHE DE CANDIDATURE

Afin de connaître les disponibilités offertes aux personnels du ministère de la Justice dans votre région et y candidater, vous pouvez consulter les logements disponibles en ligne sur :

[justice.plateforme-logement.fr](https://justice.plateforme-logement.fr)

Des alertes mails sur les disponibilités des logements sociaux correspondant à la recherche sont envoyées par la plateforme du ministère de la Justice.

3

## SPÉCIALE ILE DE FRANCE - BALAE

Tous les agents demandeurs d'un logement social en Ile de France doivent obligatoirement se manifester auprès du DRHAS de PARIS afin d'être enregistrés dans le logiciel SYPLO (Système Priorité Logement).

Une fois la demande enregistrée dans l'application, l'agent peut accéder au portail BALAE sur le site

[balae.logement.gouv.fr](https://balae.logement.gouv.fr)